



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°377 DU 3 AU 9 JUILLET 2023

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme a été rapportée comme suit : au moins 2 personnes tuées, 2 victimes de VBG, 1 personne enlevée et 7 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 nouveau-né tué, 1 fille enlevée et 1 femme arrêtée arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure, des admi-

nistratifs, des militaires et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires, à la justice et à la gouvernance ont été également relevées dans ce bulletin.

LES GRANDS TITRES

I. DES PERSONNES TUEES

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

III. DE LA JUSTICE

IV. DE LA GOUVERNANCE

V. DES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES PERSONNES TUEES</i>	3
<i>I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.2. DES INFANTICIDES</i>	3
<i>II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE</i>	3
<i>II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	3
<i>II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	3
<i>II.2. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	3
<i>II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	3
<i>II.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	4
<i>III. DE LA JUSTICE</i>	4
<i>IV. DE LA GOUVERNANCE</i>	4
<i>V. DES FAITS SECURITAIRES</i>	4
<i>VI. CONCLUSION</i>	5

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
VBG	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

I. DES PERSONNES TUEES

I.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Une personne tuée en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 06 juillet 2023, vers 21 heures, dans la rivière Barizo, sur la sous-colline Ngoma, colline Kibande, commune Mabayi, province Cibitoke, Jérémie Niyibizi, âgé de 22 ans, marié, orpailleur, résidant dans la même localité a été tué à coup de fu-

sil par des militaires du 121^{ème} bataillon en patrouille dans la forêt naturelle de la Kibira. Selon des sources sur place, des personnes qui étaient avec la victime ont pris le large avant que ces militaires aient ouvert le feu sur Jérémie qui est mort sur le champ.

I.2. DES INFANTICIDES

Un nouveau-né tué en commune Butihinda, province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 03 juillet 2023 indique qu'en date du 27 juin 2023, vers 11 heures, sur la colline Kobero, commune Butihinda, province Muyinga, un nouveau-né a été tué à l'aide d'une lame de rasoir par Gloria Muhoza, âgée de 16 ans, élève en 8^{ème} année à l'ECOFO Kobero après l'avoir mis au monde. Selon des sources sur place, ses parents qui n'étaient

pas à la maison ont trouvé la cour pleine de sang et ont informé la police et les autorités administratives au niveau de la base. Selon les mêmes sources, ces dernières sont arrivées sur les lieux et ont trouvé un sac qui contenait le nouveau-né agonisant derrière la toilette. Cet enfant a été évacué vers l'hôpital Giteranyi mais il a succombé en cours de route. Gloria a été arrêtée et conduite au cachot communal de police de Butihinda où elle a passé trois jours avant d'être transférée à la prison de Muyinga.

II. DES VIOLATIONS DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE ET A LA LIBERTE

II.1. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.1.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fille violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 03 juillet 2023 indique qu'en date du 27 mai 2023, vers 17 heures, sur la colline Minago, commune et province Rumonge, O. I., âgée de 20 ans, cultivatrice, résidant sur la même colline a été violée par Fiston Ndikumana, travailleur domestique. Selon des sources sur place, la victime était au champ pour récolter du manioc quand elle a été violée. Selon les mêmes sources, cette victime a été conduite à la Clinique Médicale de Bitare pour la prise en charge médicale tandis que le présumé auteur a pris le large.

Une femme violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 04 juillet 2023 indique qu'en date du 20 mai 2023, vers 16 heures, sur la colline Mugara, commune et province Rumonge, C.U., âgée de 19 ans, jeune mariée a été violée dans un champ par Ismaili Mugisha et Edouard Maniraho, tous membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au CDS Mugara six jours après parce qu'elle avait caché l'incident. La victime a été atteinte d'une infection causée par la déchirure vaginale. Selon les mêmes sources, la victime a porté plainte à la police mais les présumés auteurs ont pris le large.

II.2. DU DROIT A LA LIBERTE

II.2.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Une fille enlevée en commune Bugabira, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 03 juillet 2023 indique qu'en date du 26 juin 2023, sur la colline Ruhehe, commune Bugabira, province Kirundo, Espérance Kantungane, âgée de 21 ans, élève en 3^{ème} Pédagogie au Lycée communal Bugabira, résidant sur la colline Kigoma et sans

appartenance politique est disparue. Selon des sources sur place, elle a été appelée par Emmanuel Nsaguye, responsable des Imbonerakure en zone Kigina, âgé de 46 ans, cultivateur. Depuis ce jour, cette fille et Emmanuel Nsaguye sont restés sans nouvelles. Selon les mêmes sources, Emmanuel Nsaguye rendait visite à cette fille. Celle-ci avait dit à ses amies qu'elle allait travailler au Qatar.

II.2.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Quatre membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune et province Rumonge

En date du 03 juillet 2023, sur la colline Gashasha, commune et province Rumonge, Saidi Tubanyenzi, âgé de 32 ans, Phenias Kurubone, âgé de 73 ans, Jérémie Toyi, âgé de 38 ans et Césarie Horugavye, âgée de 40 ans, tous membres du parti CNDD-FDD ont été arrêtés par des policiers et conduits au cachot du commissariat communal de police de Rumonge. Selon des sources sur place, ces trois hommes sont allés témoigner chez le Gouverneur en faveur de Césarie qui avait porté plainte contre le chef de colline dont les vaches ont endommagé un champ de cette femme. Selon les mêmes sources, ils ont été accusés de former un groupe qui veut renverser le chef collinaire Frida Ndagijimana.

Un membre du parti CNL et un membre du parti CNDD-FDD arrêtés en province Rutana

En date du 03 juillet 2023, au bureau du Gouverneur, au chef-lieu de la province Rutana, Apollinaire, membre du parti CNL et Xavier, membre du parti CNDD-FDD, tous infirmiers au CDS Giharo, ont été arrêtés et conduits au cachot du parquet de Rutana par des policiers sur l'ordre du Gouverneur,

III. DE LA JUSTICE

Comparution de l'ex-Premier Ministre en commune et province Ngozi

En date du 07 juillet 2023, dans la prison des hommes à Ngozi, commune et province Ngozi, l'ex Premier Ministre, le Général Alain Guillaume Bunyoni a comparu à huis clos devant la Cour Suprême. Selon des sources sur place, Alain Guil-

laume Bunyoni a été visité par les membres de sa famille à savoir son épouse et deux enfants de ses enfants. Selon les mêmes sources, sa famille et des journalistes n'étaient pas autorisés à accéder au lieu d'audience. Rappelons que cet ancien dignitaire a été auditionné en date du 26 mai 2023 depuis son transfert dans cette prison.

Un commerçant arrêté en commune et province Ruyigi

En date du 05 juillet 2023, vers 8 heures, un pré-nommé Samuel, commerçant de Ruyigi a été arrêté à la station de l'économat de Ruyigi par Valéry Nkuzimana, chef de cabinet du Gouverneur de Ruyigi. Selon des sources sur place, il était en train de s'approvisionner en carburant alors qu'il avait eu du carburant la veille pour son véhicule de type probox. Le même jour, le TGI Ruyigi l'a auditionné et l'a condamné à une peine de servitude pénale de 3 mois et à payer une somme de 700 000 fbu en l'accusant d'atteinte à l'économie nationale. Selon les mêmes sources, ce chef de cabinet du gouverneur prend des photos des plaques des véhicules qui s'approvisionnent et aucun véhicule n'est autorisé à revenir à la pompe avant 3 jours.

IV. DE LA GOUVERNANCE

Suspension de trois notables collinaires en commune Buyengero, province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 04 juillet 2023 indique qu'en date du 29 juin 2023, sur la colline Kirama, zone Mudende, commune Buyengero, province Rumonge, Timothée Ndikuriyo, membre du parti CNDD-FDD, Justin Ndayiragije, membre du parti CNDD-FDD et Vital

Hatangimana, militant du parti CNL, respectivement président, vice-président et secrétaire du conseil des notables ont été suspendus de leurs fonctions par le président du tribunal de grande instance de Rumonge. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir demandé des pots de vin aux justiciables.

V. DES FAITS SECURITAIRES

Des armes retrouvées en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 4 juillet 2023, vers 16 heures, sur la colline Mukubano I, commune Nyanza-lac, province Makamba, des armes composées de 3 AK47 pliantes, 2 Mag, 5 G3, 4 L4, 1 lance-mortier 60, 1

pistolet UZI et un canon pour Fal ont été retrouvées par des fabricants de briques et ont été récupérées par la police. Selon des sources sur place, ces armes avaient été enterrées par des rebelles lors des conflits armés.

VI. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des questions liées aux faits sécuritaires, à la justice et à la gouvernance dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.